chauffeurs payés par le Trésor public et à combien en estime-t-on le coût total pour le présent exercice financier?

(Le document est déposé.)

LES PROGRAMMES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS DE L'ÉTAT

Question nº 3862-M. Halliday:

- 1. Quel est le nom des programmes en vertu desquels le gouvernement a accordé des subventions à des particuliers, groupes, organismes ou sociétés et, pour chaque programme, quels montants a-t-il accordés en a) 1972, b) 1973, c) 1974?
- $2.\ Dans\ chaque\ cas,$ existe-t-il un répertoire ou une brochure qui fasse état des détails de chaque subvention?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION PRÉVOYANT L'AJOURNEMENT DU 19 FÉVRIER À 5 HEURES AU 23 FÉVRIER À 2 HEURES

- M. l'Orateur: Conformément à une entente antérieure, la Chambre revient à l'appel des motions. La motion inscrite au nom du président du Conseil privé (M. Sharp), appuyée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), a été présentée. La présidence accorde la parole au député de Moncton (M. Jones).
- M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, je vous remercie beaucoup de me permettre de prendre la parole au sujet de cette motion. Peut-être mon petit discours de cet après-midi profitera-t-il à tous les députés, peu importe de quel côté de la Chambre ils se trouvent.

Des voix: Bravo!

M. Jones: Très tôt dans la vie, on nous apprend, entre autres choses, à dire au moins deux mots: «oui» et «non». En vieillissant, on apprend ce que ces mots veulent dire, quand les dire et quand s'en abstenir. C'est l'une des raisons pour lesquelles les nations et les gouvernements du monde se trouvent dans des circonstances si difficiles. Les dirigeants, dans tous les secteurs de la société, sont très réticents quand il s'agit de dire «oui» ou «non» clairement, et ils s'intéressent davantage à se maintenir au pouvoir et à conserver leurs fonctions.

Jeudi dernier, en réponse à une demande de consentement unanime présentée par monsieur l'Orateur pour adopter la motion en question, je me suis prévalu de mon droit—le droit de différer d'opinion—qu'a tout député à la Chambre. Certains éléments à la Chambre en ont été désespérés. Quoi qu'il soit, j'ai déjà dit à plusieurs reprises que lorsque le consentement unanime est nécessaire, si ceux qui veulent faire adopter la motion rapidement ont besoin de mon consentement, qu'ils aient au moins la grâce de m'en aviser et de me consulter. Le chef actuel du parti qui tiendra un congrès de direction cette fin de semaine. ayant été mal informé et mal conseillé, m'a forcé à devenir indépendant et, à l'encontre de tous les principes chrétiens et démocratiques, s'est évertué à me faire rejeter du parti et à m'empêcher de me porter candidat comme successeur à son poste. D'autres se sont faits ses complices dans ce complot.

Des voix: Oh. oh!

Une voix: Balivernes!

M. Jones: Comme la véritable raison qui motive la présentation de cette motion est de permettre aux députés de ce parti d'assister et de participer au congrès, je pourrais

Motion d'ajournement

relater, pour les fins du compte rendu, l'histoire de ce qu'on pourrait appeler l'affaire Jones, depuis mai 1974.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Règlement!

- M. Jones: C'est une histoire très intéressante et elle pourrait même passer pour une véritable histoire d'horreur. Elle dénonce des abus qui peuvent être et qui sont tolérés à cause du système des partis politiques au Canada aujourd'hui. Elle révèle comment des gens de l'arrière-boutique, à l'instar des personnalités qui se trouvent au sommet de l'échelle du parti politique, peuvent commettre des injustices et se complaire dans des procédures antidémocratiques dans le seul but de garder le contrôle d'un parti politique. Mais, aujourd'hui, Je ne vais pas vous raconter cette histoire—sauf pour faire remarquer que quelqu'un peut être dûment nommé par une association de comté et indûment rejeté par un chef national, être démocratiquement élu par la population et antidémocratiquement rejeté par le bureau du parti mais recevoir encore l'appui de la population à la base.
- Au Canada, les partis politiques doivent procéder du peuple, exister pour le peuple et par le peuple—tout le peuple—de la masse qui est à la base du triangle ou de la pyramide jusqu'aux personnes qui sont au sommet, des simples citoyens du plus bas niveau au plus haut, de ceux qui sont au dernier échelon comme de ceux qui sont au premier, de ceux qui appartiennent aux classes les plus humbles comme de ceux qui appartiennent aux classes les plus illustres, sans égard pour leur condition sociale. Oui, les partis politiques doivent se rattacher au peuple. Si l'on ne tient pas compte de ce principe, les Canadiens continueront à se montrer cyniques et à se méfier des partis politiques, du système de partis, des gouvernements, de la démocratie parlementaire et du Parlement lui-même.

Les chefs de notre pays devraient prôner et accroître la productivité et l'efficacité chez eux, au travail et même au jeu. Tous les députés feraient bien d'accroître leur productivité et leur efficacité ici même, à la Chambre. Il est sûr que nous devrions nous opposer à toute mauvaise loi, mais nous devons également appuyer toute bonne loi. Si nous sommes contre ou pour une loi, nous devrions le dire, le dire promptement et régler les affaires de la Chambre, ainsi que les affaires et les problèmes du pays.

Des voix: Bravo!

Une voix: Simpliste!

M. Jones: Le gouvernement tient les députés dans l'ignorance de plusieurs de ses activités, et c'est un problème inquiétant. On dépense chaque année des millions de dollars et la Chambre n'exerce presque aucun contrôle. Il faut y mettre un terme. Tous les partis politiques doivent mettre de l'ordre dans leur affaires. Les Canadiens émergent d'un long sommeil pour se rendre compte que les institutions démocratiques, édifiées au fil des années sont dégradées et émasculées. Le Parlement à l'instar du gouvernement doit procéder à un grand nettoyage. Il ne suffit pas que les gens prennent part à la vie politique en général il doivent pouvoir participer aux activités des partis eux-mêmes.

Je voudrais dire en passant que le premier ministre (M. Trudeau) a bien fait de se rendre en Colombie-Britannique avec certains de ses ministres. C'est là un excellent précédent, mais j'estime qu'il faudrait éviter de tels voyages pendant la session de la Chambre. On pourrait fort bien tenir des rencontres annuelles du cabinet dans chaque province, et tous les députés de cette province, quelle que